



électricité et eau coupées chaque matin.

Par **valye**, le **30/10/2017** à **16:13**

Bonjour,

mon ex rencontre de gros problèmes financier. Cela fait 3 mois qu'il ne peut plus payer ses loyers (bien que rien ne le prouve car sa propriétaire ne lui a jamais fait une quittance, et a toujours voulu du liquide, et mon ex n'a même jamais reçu la taxe d'habitation et pense que se logement loué n'est pas déclaré). Bref. Celle ci du coup en partant chaque matin lui coupe l'eau et l'électricité (compteur chez elle)!! tout cela en sachant que il prend régulièrement notre fils les week end et moitié des vacances et lui demande de quitter le logement au 1er janvier car elle veut loger son papa malade et impotent (bizarre le logement est très petit et exigü encore plus pour une personne agé et ayant du mal a se déplacer.

Que peut il faire contre cela ?? il est complètement désœuvrer par la situation et ne sais pas par ou commencer pour cette loueuse peut "humaine".

Par **Lag0**, le **30/10/2017** à **17:12**

[citation]mon ex n'a même jamais reçu la taxe d'habitation[/citation]

Bonjour,

Pour qu'il la reçoive, il faut qu'il note cette adresse comme étant son adresse au 1er janvier sur sa déclaration de revenus...

Par **morobar**, le **30/10/2017** à **18:25**

Bonjour,

[citation]bien que rien ne le prouve car sa propriétaire ne lui a jamais fait une quittance[/citation]

C'est surtout les paiements qui ne sont pas prouvés, et non le paiement.

Votre ex compagnon doit bien savoir quel bail il a signé.

Il n'est quand même pas arrivé là par hasard.

Par **valye**, le **30/10/2017** à **18:45**

oui merci pour tout ces compliments mais ma question était surtout a t elle le droit de couper l'eau et l'électricité chaque matin ? je me doute que non alors que peut il faire contre ça ?
merci

Par **morobar**, le **30/10/2017** à **18:48**

Il est impossible de répondre sans connaître la situation.

Personne ne lit ici dans les entrailles de bouc.

Si vous ne voulez pas détailler cette situation, vous ne posez pas de questions.

Votre ex compagnon paraît être un occupant sans droits ni titre, donc un squatter, qui en outre ne paie pas ses charges et donc ses consommations.

Par **Visiteur**, le **30/10/2017** à **19:04**

Bonjour

Rapprochez vous de l'adil...

<https://www.adil74.org>

Par **valye**, le **31/10/2017** à **09:40**

écoutez moi bien Morobar ou plutôt lisez moi bien !! je ne poste pas des sujets pour avoir votre avis car je m'en fous royalement de votre avis et encore moins pour être juger! mon texte est simple et explicite mais sans doute trop élaboré pour un être comme vous qui se permet de donner un jugement sur une situation dont vous ne connaissez pas tout et dont vous n'avez pas à connaître tout mais seulement le point qui mérite une question! alors si vous voyez une question de ma part passer votre chemin les donneurs de leçon qui peut être sont des gens à problème ne m'intéresse nullement et ne me sont d'aucunes utilités à part pour venir faire le beau et écrire pour ne rien dire d'intéressant ni de constructif ou d'utile si vous voulez porter un jugement ou critiquer comme vous le faite allez le faire auprès d'autres "victimes" mais moi votre avis ou autre je ne les lirais plus. allez bonne journée et n'oubliez pas votre cape de super critiquo.

Par **valye**, le **31/10/2017** à **09:59**

Bonjour et merci beaucoup Pragma voila des conseils et des réponses courtes, efficaces et utiles. bonne journée à vous

Par **morobar**, le **31/10/2017** à **12:05**

Tu parles de conseils efficaces et courts, que d'aller se faire voir auprès d'une association locale parfaitement incompétente pour traiter les problèmes de squat et d'impayés.